

Les horaires d'ouverture des bibliothèques publiques

L'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques est un enjeu régulièrement évoqué depuis la fin des années 2000. Plusieurs rapports de l'Inspection générale des bibliothèques¹ portent sur ce sujet, par exemple :

- en 2008, le rapport de Georges Perrin²
- en 2012, le rapport de Dominique Arot³.

Les associations professionnelles se sont également mobilisées autour de cet enjeu. En 2014, la pétition « Ouvrons + les bibliothèques »⁴ de Bibliothèques Sans Frontières (BSF) a recueilli de nombreux soutiens. Cette même année, l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) a publié un livre sur ce thème⁵ et revendique d'« ouvrir mieux les bibliothèques ».

Sylvie Robert, sénatrice, a présenté un rapport en 2015 sur l'adaptation et l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques⁶. Il était introduit par une citation d'Umberto Eco extraite de son livre *Bibliotheca* :

« La bibliothèque... doit être d'accès facile et ses portes doivent être largement ouvertes à tous les membres de la communauté (...). Une idée révolutionnaire.

Parviendrons-nous à transformer l'utopie en réalité ? ». Elle conclut son rapport par 18 préconisations.

¹ L'inspection générale des bibliothèques a été supprimée en 2019. Ses missions sont actuellement exercées par l'Inspection générale de l'Éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR).

² Georges Perrin : Améliorer l'accueil dans les bibliothèques. Propositions pour une extension des horaires d'ouverture. Rapport - n° 2008-001 avril 2008 ; Inspection générale des bibliothèques. Disponible sur : <https://www.culture.gouv.fr/thematiques/livre-et-lecture/documentation/publications/rapports-de-l-igb/Ameliorer-l-accueil-dans-les-bibliotheques-propositions-pour-une-extension-des-horaires-d-ouverture> (consulté le 24 juillet 2025).

³ Dominique Arot : L'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques : progrès et obstacles Rapport- n° 2012-005 novembre 2012 ; Inspection générale des bibliothèques. Disponible sur : www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/124000685.pdf (consulté le 24 juillet 2025).

⁴ Bibliothèques Sans Frontières. *Ouvrons + les bibliothèques* [en ligne]. Bibliothèques Sans Frontières. Disponible sur : <https://www.bibliosansfrontieres.org/campagne/ouvrons-les-bibliotheques/> (consulté le 24 juillet 2025).

⁵ Association des bibliothécaires de France, ministère de la Culture et de la Communication. *Ouvrir grand la médiathèque*. Collection Médiathèmes. Paris : Association des bibliothécaires de France, 2014.

⁶ Ministère de la Culture. *Remise du rapport de Sylvie Robert sur l'adaptation et l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques de France* [en ligne]. Ministère de la Culture. Disponible sur : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/livre-et-lecture/Actualites/Remise-du-rapport-de-Sylvie-Robert-sur-l-adaptation-et-l-extension-des-horaires-d-ouverture-des-bibliotheques-publiques-de-France> (consulté le 24 juillet 2025).

Le soutien à l'extension des horaires d'ouverture est aujourd'hui porté par le concours particulier « Bibliothèques » de la dotation générale de décentralisation (DGD). Il permet aux collectivités qui souhaitent étendre les horaires de leurs bibliothèques de bénéficier d'un accompagnement financier de l'État. Les aides peuvent notamment financer les frais supplémentaires de personnel, les actions d'animation et de médiation, le diagnostic temporel préalable, ainsi que l'évaluation et la communication autour du projet.

Le 23 juin 2016, une journée d'étude sur « Ouvrir grand les bibliothèques »⁷ est organisée par la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC), l'ABF, le Ministère de la Culture et coordonnée par Sylvie Robert.

En 2023, plus de 10 millions d'euros ont été consacrés à renforcer l'amplitude horaire des bibliothèques. Entre 2016 et 2023, plus de 600 communes et intercommunalités se sont engagées dans des projets d'extension des horaires. Ces résultats témoignent de la poursuite de cette politique publique au-delà de la période de lancement du Plan Bibliothèques

1. Ouvrir plus, ouvrir mieux

1.1. Le rapport Orsenna

Françoise Nyssen, ministre de la Culture de 2017 à 2018 sous la présidence d'Emmanuel Macron, commande un rapport sur l'ouverture des bibliothèques à Érik Orsenna, écrivain et Noël Corbin, inspecteur des affaires culturelles. Ce rapport, nommé « Voyage au pays des bibliothèques, lire aujourd'hui, lire demain »⁸, est remis en février 2018.

Si ce rapport est une commande politique visant à ouvrir plus les bibliothèques et notamment le dimanche, cristallisant les débats sur cet unique point, c'est également un écho formidable à la diversité des bibliothèques et au travail fourni par leurs équipes.

En voici quelques extraits :

⁷ VIALLO Orianne. *Ouvrir grand les bibliothèques, oui, mais comment ?* [en ligne]. ActuaLitté. Disponible sur : <https://actualitte.com/article/32744/bibliotheque/ouvrir-grand-les-bibliotheques-oui-mais-comment> (consulté le 31/08/2026).

⁸ ORSENNA Érik, CORBIN Noël. *Voyage au pays des bibliothèques : lire aujourd'hui, lire demain*. [en ligne]. Lyon : École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (ENSSIB), 2015. 83 p. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68043-voyage-au-pays-des-bibliotheques-lire-aujourd-hui-lire-demain.pdf> (Consulté le 31/08/2026).

« Avant la lecture, par la lecture et au-delà de la lecture, les bibliothèques sont ces lieux poreux, où se tissent de multiples réseaux d'acteurs et de projets, où se réparent les déchirures, où l'on retrouve des forces pour repartir à l'assaut de l'avenir, où s'animent et se réaniment les territoires. »

« Et la magie de ces lieux, qui explique qu'on y revienne si souvent, c'est qu'on y trouve (aussi) autre chose que ce que l'on croyait venir y chercher. Ce genre de surprises, de bel étonnement, ce sont ceux de la vie même. »

« Comment rendre compte, comment permettre à nos lecteurs de mesurer l'incroyable énergie à l'œuvre dans ces milliers de lieux d'échange, de débat, de formation, de reconstruction souvent ? »

« De retour de ce premier voyage, nous confirmons : les bibliothèques d'aujourd'hui ne sont pas, ne sont plus celles que vous croyez ! Soutien scolaire, éducation artistique, lutte contre l'illettrisme, aides à la recherche d'emploi, écoles de la deuxième chance. Elles sont des outils inestimables pour lutter contre toutes les fractures, la fracture culturelle, la fracture sociale, la fracture sociétale et peut-être contre la plus dangereuse de toutes aujourd'hui : la fracture numérique. »⁹

L'ABF a d'ailleurs souligné cette reconnaissance dans son communiqué du 16 mai 2018¹⁰ et fait des propositions pour la mise en œuvre.

Ce rapport qui souligne la faiblesse de l'amplitude moyenne d'ouverture des bibliothèques française (avec une moyenne de 38h d'ouverture hebdomadaire à Paris contre 98h à Copenhague au Danemark ou même 50h à Brême en Allemagne) a abouti au plan « Bibliothèques »¹¹ centré autour de 3 axes :

- « ouvrir plus » dédié à l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques notamment les week-ends et en soirée,
- « offrir plus » concernant l'élargissement des missions des bibliothécaires,
- « mieux former » pour accompagner les professionnels dans cette mutation.

⁹ Extraits du rapport dans la partie introductive nommée « Carnets d'un voyage au cœur de la France des bibliothèques »

¹⁰ **ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE (ABF)**. Propositions de l'ABF en réponse au rapport Orsenna [en ligne]. Paris : ABF, mai 2018. Disponible sur : https://www.abf.asso.fr/fichiers_site/fichiers/ABF/prises_position/propositions_ABf_rapport_Orsenna_V2_mai%202018.pdf (consulté le 31/08/2026).

¹¹ **ASSEMBLÉE NATIONALE**. Plan bibliothèques : présentation du 4 décembre 2019 [en ligne]. Paris : Assemblée Nationale, 4 décembre 2019. Disponible sur : https://www2.assemblee-nationale.fr/content/download/182848/1832665/version/1/file/Plan+bibliotheqs-%EF%BF%BDpresentation%EF%BF%BD4-decembre-2019_vdef.pdf (consulté le 31/08/2026).

Une évaluation de ce rapport a été effectuée avec la mission « Flash »¹² sur les suites à donner en 2021.

2. Le choix des horaires d'ouverture : des améliorations simples mais efficaces

2.1. Des horaires en adéquation avec les besoins de la population

Effectuer un état des lieux / diagnostic des besoins en amont de toute modification des horaires d'ouverture est primordial. En effet, selon le bassin de vie où la bibliothèque se situe, des adaptations seront nécessaires :

- Des établissements scolaires sont-ils situés sur la commune ? Si oui, la bibliothèque est-elle ouverte à l'heure de la sortie des cours ?
- La commune est-elle un bassin d'emploi ou au contraire ses habitants quittent-ils la commune pour travailler ? Ce constat peut avoir un impact sur les ouvertures méridiennes ou au contraire en soirée.
- Y a-t-il un temps fort hebdomadaire sur la commune ? Un jour du marché par exemple ? Si tel est le cas, est-ce que la bibliothèque est ouverte sur ces créneaux ?
- De même il est intéressant d'étudier les flux de déplacements et les pics d'activité sur la commune pour mettre les horaires d'ouverture de la bibliothèque en adéquation avec ceux-ci (fréquentation des commerces, activités sportives ou de loisirs...)
- Il est recommandé d'avoir une ouverture consécutive de 2h minimum. En effet, les bibliothèques sont devenues un troisième lieu¹³, endroit où les usagers apprécient de prendre leur temps pour rencontrer d'autres usagers, discuter, choisir tranquillement leurs documents. Plus l'ouverture est courte, plus le service devient express et instaure une relation éphémère avec le lieu sur le principe de la consommation et du drive : je me dépêche de choisir et de « passer en caisse »

¹² **ASSEMBLÉE NATIONALE** Suites données au rapport Orsenna sur les bibliothèques [en ligne]. Assemblée nationale. Disponible sur : <https://www2.assemblee-nationale.fr/15/commissions-permanentes/commission-des-affaires-culturelles/secretariat/missions-flash/suites-donnees-au-rapport-orsenna-sur-les-bibliotheques> (consulté le 31/08/2026).

¹³ « Le troisième lieu, notion forgée au début des années 1980 par Ray Oldenburg, professeur émérite de sociologie urbaine à l'université de Pensacola en Floride, se distingue du premier lieu, sphère du foyer, et du deuxième lieu, domaine du travail. Il s'entend comme volet complémentaire, dédié à la vie sociale de la communauté, et se rapporte à des espaces où les individus peuvent se rencontrer, se réunir et échanger de façon informelle. », extrait de : Mathilde SERVET, « Les bibliothèques troisième lieu : une nouvelle génération d'établissements culturels », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2010, n° 4, p. 57-63. En ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001> ISSN 1292-8399 (consulté 31/08/2026).

pour emprunter.

Le diagnostic peut également s'appuyer sur les données de fréquentation, les enquêtes auprès des habitants et les échanges avec les partenaires locaux. Il doit permettre de croiser les besoins des publics, les contraintes de fonctionnement et les objectifs du réseau de lecture publique.

Permettre à l'usager de rester plus longtemps sur la bibliothèque, avec des horaires et une offre adaptés, c'est lui permettre d'aller à la rencontre de la culture dans de bonnes conditions, de mieux s'informer en exerçant un esprit critique grâce aux documents ad hoc et aux actions d'EMI¹⁴, s'évader et se créer un imaginaire par le récit, avoir du lien social par des temps de rencontres et d'échanges au sein de club de lecteurs, de projets participatifs, ou tout simplement dans l'espace tisanerie de la bibliothèque. Si les horaires le permettent, ajouté à un bâtiment accessible, des collections et des services adaptés, la bibliothèque est alors un lieu d'inclusion.

2.2. Simplicité et régularité des horaires

Favoriser l'accès des bibliothèques aux usagers c'est aussi leur simplifier cet accès. Des horaires simples seront mémorisables par l'usager. Ainsi il est préférable de retenir des tranches horaires d'ouverture de 14h à 17h, que de 13h30 à 16h45. De même, dans la mesure du possible, lisser sur la semaine les horaires d'ouverture est facilitant : ainsi une bibliothèque qui ouvre plusieurs matinées par semaine veillera à avoir les mêmes horaires sur ces matinées.

Par ailleurs, des ouvertures qui ne sont pas hebdomadaires sont à éviter (ouverture une fois par mois, le 2^{ème} mardi du mois, les semaines paires). Plus la mémorisation des horaires est contraignante, plus les usagers risquent de venir sur le mauvais créneau en confondant le planning d'ouverture. Très vite, ils risquent d'abandonner sa fréquentation sur ce créneau trop difficile à retenir, voire la fréquentation de la bibliothèque qu'ils trouveront portes closes de ce fait.

2.3. Complémentarité

À l'échelle d'un réseau, il est intéressant de regarder la complémentarité des horaires d'ouverture des bibliothèques. En effet il est utile que toutes les bibliothèques ne soient pas ouvertes et fermées en même temps afin de couvrir l'ensemble des besoins de la population pour un bon maillage territorial.

¹⁴ Éducation aux médias et à l'information (EMI).

Si la DRAC préconise un minimum d'heures d'ouverture en fonction du nombre d'habitants de la commune, 12h pour les communes de 1000 habitants en favorisant les mercredis et les samedis, cela ne se substitue pas à une complémentarité territoriale. Ainsi sur le réseau, des bibliothèques sont-elles ouvertes le lundi, créneau idéal pour les commerçants, par exemple ? des créneaux le dimanche ? des ouvertures sur la pause méridienne ? À l'échelle d'un réseau, couvrir les 7 jours de la semaine est un idéal à atteindre.

Au-delà de la complémentarité des horaires c'est également la complémentarité des services qui est à réfléchir, « offrir plus », un des axes majeurs du rapport Orsenna. Il s'agit notamment de penser à la mutualisation des services avec d'autres services publics.

Un des leviers de ce plan est une politique de contractualisation entre l'État (DRAC) et les collectivités territoriales, à l'aide de deux dispositifs : les Contrats Territoire-Lecture (CTL) et les Contrats Départementaux Lecture-Itinérance (CDLI). L'autre levier est l'inscription des bibliothèques dans les politiques interministérielles : cohésion des territoires, Éducation Artistique et Culturelle (EAC), Éducation aux Médias et à l'Information (EMI), développement durable, inclusion numérique, handicap, justice...

3. Ouvrir mais pour quoi et par qui ?

3.1. Entre qualité du service et diversité des missions

Il est nécessaire d'être vigilant à la qualité de l'ouverture. L'élargissement des horaires d'ouverture ne doit pas se faire au détriment de la qualité des services. C'est pour cette raison que les associations ont insisté sur la notion d'ouvrir « mieux ». Idéalement, chaque plage d'ouverture doit garantir la même qualité d'accueil et de services. Cependant, dans ces conditions, la question des ressources humaines est cruciale. Les aides de l'État n'ont pas la capacité de combler à elles seules les besoins de recrutement.

Il est essentiel de trouver un équilibre entre le travail réalisé en interne, les temps d'animation hors ouverture et leur préparation et l'accueil des usagers. En milieu rural, il est parfois fréquent de laisser certaines plages d'ouverture couvertes uniquement par des permanences de bénévoles. Est-ce que ces bénévoles ont suivi une formation minimale ? Ont-ils conscience qu'ils interviennent dans un service public avec ses droits mais aussi des obligations ? Offrent-ils la même qualité de service que lorsque les permanences sont assurées par un salarié ? Pour éviter ces écueils, des formations des équipes bénévoles sont proposées par les bibliothèques départementales. En effet, la formation doit concerner l'intégralité des équipes, y compris les bénévoles, afin de garantir la qualité de l'accueil des usagers.

3.2. Des initiatives pour approcher d'un service continu 24h/24, 7jours/7

De plus en plus d'initiatives visent à étendre les services de la bibliothèque pour approcher d'un service continu sans interruption. Certaines initiatives sont toutes simples à mettre en œuvre pour un bénéfice important pour l'utilisateur.

Ainsi la mise en place d'une **boîte de retour** facilite les retours des documents, elle allège les contraintes des usagers, d'autant plus lorsqu'ils ont des horaires de travail irréguliers. Ils peuvent ainsi emprunter sans s'assurer au préalable d'être disponibles aux horaires d'ouverture pour restituer en temps et en heure les ouvrages. Ce service permet de lever des freins : certains usagers qui n'osaient pas franchir le pas des inscriptions à cause des contraintes de restitution des documents, s'inscrivent désormais en bibliothèque.

Une autre manière d'étendre les horaires d'ouverture des bibliothèques est de permettre aux usagers de bénéficier de services de la bibliothèque depuis chez eux. Ainsi, le **portail de la bibliothèque** permet d'accéder au catalogue de la bibliothèque, à des sélections, une sitotheque, parfois des articles et ressources numériques (presse en ligne, VOD¹⁵, autoformations, MOOC¹⁶, livres numériques...)

Par ailleurs, la pandémie a accéléré l'innovation et a permis d'expérimenter d'autres façons de proposer ces services aux usagers en dehors des ouvertures classiques avec l'instauration d'un service de « **clique et collecte** », version française du « drive » ou « click and collect », la mise en place de **distributeurs automatiques de livres**, CD, DVD. La communauté d'agglomération de Plaine Commune n'a pas attendu la pandémie pour mettre en place dès 2018 ce type de service qu'elle a nommé « livre-service »¹⁷.

¹⁵ Video On Demand = Vidéo à la demande en français. Cela désigne un service qui permet aux utilisateurs de choisir et de regarder des vidéos, comme des films ou des séries, quand ils le souhaitent, sans avoir à se conformer à un horaire de diffusion.

¹⁶ Massive Open Online Course ou en français, Cours en ligne ouvert et massif. Il s'agit d'un cours accessible via internet, généralement gratuit et ouvert à un grand nombre de participants. Les MOOC permettent à des personnes du monde entier de suivre des cours sur divers sujets, souvent proposés par des universités ou des institutions éducatives, et de participer à des forums de discussion, des exercices interactifs, et parfois même d'obtenir des certifications.

¹⁷ **VIA 93**. Un distributeur automatique de livres [en ligne]. [S.l.] : VIA 93, [s.d.]. Disponible sur : <https://via93.tv/un-distributeur-automatique-de-livres/> (consulté le 31/08/2026).

MOULIN Mylène. Distributeurs de documents : sortir le livre de la bibliothèque [en ligne]. Paris : Livres Hebdo, 2020. Disponible sur : <https://www.livreshebdo.fr/article/distributeurs-de-documents-sortir-le-livre-de-la-bibliotheque> (consulté le 31/08/2026).

L'accueil automatisé s'est également développé : l'accès aux locaux de la bibliothèque sans présence permanente de personnel peut être organisé selon des modalités techniques et réglementaires précises. Depuis le 1er mai 2026, l'arrêté du 4 février 2026 permet, sous conditions, à certains établissements recevant du public de 5e catégorie sans locaux à sommeil d'accueillir du public sans la présence permanente d'un membre du personnel ou d'un responsable. Cette possibilité est notamment subordonnée à une limitation de l'accès à 19 personnes et au respect d'un cahier des charges spécifique. Cette évolution ne constitue pas une autorisation générale d'ouvrir toutes les bibliothèques sans personnel : elle concerne une catégorie précise d'ERP et reste encadrée par les règles de sécurité applicables. Elle invite néanmoins à actualiser la réflexion sur les modalités d'accès aux bibliothèques, en tenant compte de la sécurité des usagers, de la qualité du service et du maintien du lien avec les professionnels.

Néanmoins ces dernières initiatives ont fait débat dans la profession qui s'interroge sur le rôle du bibliothécaire. Au congrès de l'ABF de 2019 « Au-delà des frontières », une des conférences portait sur ce sujet « Peut-on ouvrir les bibliothèques sans bibliothécaires ? »¹⁸. Plus récemment, La Bibliothèque Publique d'Information a proposé un « bibliogrill » sur le thème de l'ouverture sans bibliothécaire¹⁹.

Toutes ces initiatives, si elles ont comme avantage d'accroître le nombre d'utilisateurs utilisant les services de la bibliothèque, questionnent sur la manière de garder le lien avec l'utilisateur, lui faire franchir les portes et échanger avec l'équipe. Une des solutions est d'impliquer les usagers et qu'ils deviennent acteurs de la bibliothèque (démocratie participative).

4. Conclusion

Professionnels, bénévoles et élus sont unanimes sur l'intérêt d'ouvrir plus les bibliothèques. La réalité se confronte parfois à une question de moyens (humains, financiers, matériels). Tout l'intérêt est donc de jouer la carte de la mutualisation et de la complémentarité au sein d'un réseau de lecture publique notamment. Les évolutions récentes montrent que l'extension des horaires ne se limite pas à l'ajout de créneaux : elle suppose une réflexion sur les besoins des publics, les conditions d'accueil, les ressources humaines et les services proposés. Pour accompagner ces évolutions, la formation des

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'INFORMATION. Bibliogrill : un livre-service, un avant-goût de la médiathèque [en ligne]. Paris : Bibliothèque publique d'information, 2022. Disponible sur : <https://pro.bpi.fr/bibliogrill-un-livre-service-un-avant-gout-de-la-mediathèque/> (consulté le 31/08/2026).

¹⁸ **LIVRES HEBDO.** Ouvrir les bibliothèques sans bibliothécaires ? [en ligne]. Paris : Livres Hebdo, 2018. Disponible sur : <https://www.livreshebdo.fr/article/ouvrir-les-bibliothèques-sans-bibliothécaires> (consulté le 31/08/2026).

¹⁹ Bibliogrill – Ouvrir sans bibliothécaire : le public en toute autonomie – 29 novembre 2022 : <https://www.youtube.com/watch?v=ImCRmEspCWw> (consulté le 31/08/2026)

professionnels et des bénévoles est indispensable. Plus que jamais l'ingénierie des DRAC et des Bibliothèques Départementales s'avère importante pour accompagner les réflexions des professionnels et des élus. Les dispositifs d'accompagnement de l'État restent un levier important pour soutenir les projets d'extension des horaires et leur évaluation.

5. Pour en savoir plus...

Antoine EHRISMANN, « Ouvrir les bibliothèques » : journée d'étude ABF / CORDIAL – Colmar, 26 septembre 2016 », Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2016, n° 10, p. -. En ligne : https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/ouvrir-les-bibliotheques_67150 (consulté le 24 juillet 2025).

"Bibliothèques et politiques d'ouverture : ouvrir plus, ouvrir mieux". *Bibliothèque(s)*, 2016, n° 82, p. 5-50.